

Le traitement de la schizophrénie par **neuroleptiques** a un effet symptomatique immédiat, mais également partiellement **curatif**. Les neuroleptiques améliorent l'évolution de la **schizophrénie**. Le traitement prévient également les **rechutes** et doit donc être pris en continu. Le contrôle de la **maladie** passe par l'observance du **traitement**. La définition classique des neuroleptiques est celle donnée par Delay et Deniker ; elle associe les différents critères :

- Création d'un état **d'indifférence psychomotrice**
- Diminution de **l'agressivité** et de **l'agitation**
- Réduction des **psychoses**
- Production d'effets **neurologiques** et **végétatifs**
- Action sous corticale dominante (Source : site Ma schizophrénie)

De nouveaux médicaments, les antipsychotiques atypiques, sont plus récemment apparus, souvent plus efficaces et avec des effets secondaires différents (prise de poids plus importante, diabète mais moins de syndromes extra-pyramidaux...)

Les médicaments donnent de nombreux effets secondaires mais sont en général indispensables au contrôle de la maladie. Les neuroleptiques classiques et les antipsychotiques atypiques existent sous forme orale en prise quotidienne ou pour plusieurs sous forme retard injectable (effet de 1 à 3 mois) qui facilite le respect des prescriptions médicales par le malade.